

Titre : Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) pour la prestation de services techniques à l'appui des projets et des programmes d'aide au développement international canadien.

A. MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)

S/O

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : J'ai été agent de suivi sur un certain nombre de projets et dans mon examen des termes de référence génériques je peux établir que les services que j'ai fournis comme agent de suivi sont compatibles avec un certain nombre des tâches décrites, en particulier au sein de la recherche stratégique, de l'analyse et de conseils; de développement d'outils, des lignes directrices, de la formation et du développement des capacités; de l'évaluation de la performance institutionnelle, de la réforme et de relations. Pouvez-vous s'il vous plaît me donner un exemple d'un service de suivi qui ne sont pas en lien avec les services techniques décrits dans la portée du travail dans cette DAMA?

Réponse 1 : Le MAECD tiendra compte seulement des activités qui s'alignent avec les activités énumérées et décrites dans la partie I, section 4 "Termes de référence génériques" et réalisées pour un secteur ou sous-secteur donné, telles que définies dans la DAMA, ainsi que du niveau d'effort pour effectuer ces activités.

Question 2 : En ce qui concerne l'exigence éducative, M1 stipule que «Les personnes proposées par les soumissionnaires doivent avoir au moins un baccalauréat d'une université reconnue», pouvez-vous confirmer si une Maîtrise sans Baccalauréat se qualifie?

Réponse 2 : Un diplôme de Baccalauréat est l'exigence minimale obligatoire d'études. Par conséquent, un diplôme de Maîtrise répond à l'exigence obligatoire en autant que le diplôme est conféré par une université reconnue.

Question 3 : Est-ce que les degrés d'universités étrangères sont admissibles?

Réponse 3 : Oui.

Question 4 : Lors de l'examen de la DAMA Partie I - Section 4: Termes de référence génériques et la Section 5: Critères d'évaluation, une question particulière est devenue évidente. À savoir que nous avons quelques candidats très forts avec de l'expérience sectorielle et de service technique pertinente qui cumulent plus de mille jours répartis sur plus de 3 affectations. Nous sommes intéressés de voir si il y a un moyen d'intégrer avec succès plus de trois projets techniques dans le Formulaire TECH-4A.

Réponse 4 : Pour compléter le Formulaire TECH-4A, voir l'Addenda #3, Réponse 11 A).

Question 5 : Dans la DAMA, le formulaire TECH 4a ne doit pas dépasser 6 pages. Est-ce que c'est 6 pages par affectation, je veux dire par personne proposée par notre Institut ou c'est 6 pages pour l'ensemble des CV alignés?

Réponse 5 : Voir la Partie I de la DAMA, 1) Section 1 (i) « Instructions aux soumissionnaires », paragraphe 9 « Proposition technique », sous-paragraphe 9.7, 2) les « Instructions à l'intentions des soumissionnaires » du formulaire TECH-4A et 3) les « Instructions générales (pour tous les secteurs) », paragraphe « Utilisation des formulaires » de la Section 5 « Critères d'évaluation ».

Question 6 : Pourriez-vous rendre disponible le formulaire FIN-1 en version Word.

Réponse 6 : La version Word protégée du formulaire FIN-1 est maintenant disponible sur le SEAOG.

Question 7 : En voyant FIN-1, nous avons pensé qu'il y aurait d'autres comme Fin-2, mais il n'y a que FIN-1. Est-ce exact?

Réponse 7 : Oui.

Question 8 : Est-ce qu'à côté des formulaires à remplir TECH 1, TECH2, TECH 3, TECH 4a, TECH 4b, TECH 4c, et le FIN-1, le soumissionnaire a-t-il le droit de fournir d'autres informations le concernant.

Réponse 8 : Voir la Partie I de la DAMA, Section 1 (i) « Instructions aux soumissionnaires », paragraphe 9 « Proposition technique », sous-paragraphe 9.7, paragraphe 11 « Évaluation de la propositions », sous- paragraphe 11.12 et, les « Instructions à l'intention des soumissionnaires » des Formulaires TECH-4A et TECH-4B.

Question 9 : Nous aimerions avoir une précision sur la date de fermeture pour les réceptions des soumissions.

Réponse 9 : La date de fermeture a été modifié par l'Addenda #2 du 20 août 2015 au 30 septembre 2015 à 14 h, heure normale de l'Est/heure avancée de l'Est (HNE/HAE). Veuillez consulter l'appel d'offre publié sur le site <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-15-00691733> pour toute mise à jour.

C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.